

**PRISE EN CREDIT-BAIL DE MATERIEL INFORMATIQUE**  
**“MICRO-ORDINATEURS DE BUREAU”**

**1. Pouvoir Adjudicateur**

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)  
33, avenue Jean Jaurès – BP 812  
97388 KOUROU Cedex  
Téléphone : 0594 32 10 34  
Télécopie : 0594 32 29 95

**2. Procédure de passation**

Marché à Procédure Adaptée.

**3. Objet de la consultation**

La présente consultation a pour objet la prise en crédit-bail de matériels informatiques (micro-ordinateurs de bureau) destinés au siège de la société ainsi qu'à ses bureaux de Cayenne, Macouria et Saint-Laurent du Maroni.

**4. Caractéristiques principales**

Cette consultation entre dans le cadre d'un renouvellement partiel du parc dont l'occurrence est de 36 Mois. Ce renouvellement est opéré pour moitié tous les 18 Mois.

Pour cette acquisition en crédit-bail, un contrat de financement sur 36 Mois sera proposé par le groupement candidat (fournisseur + organisme de financement) pour la location des équipements. Au terme de ce contrat, l'acquisition du matériel sera possible sous réserve du versement d'un montant résiduel équivalent à un maximum de trois échéances.

**Attention** : la mise en concurrence dans le cadre de ce marché portera autant sur le choix de la fourniture que de l'organisme de financement portant le crédit-bail ; les candidats devront nécessairement répondre sous la forme d'un groupement qui, après attribution du marché, revêtira la forme du groupement conjoint afin que ses membres soient co-traitants et tant le fournisseur que le financeur seront titulaires du marché.

**5. Justificatifs à produire**

Voir documents de la consultation.

Les candidatures, offres et documents de présentation associés seront entièrement rédigés en langue française, l'unité monétaire utilisée est l'euro.

**6. Critères de jugement**

Le Pouvoir Adjudicateur choisira l'offre économiquement la plus avantageuse déterminée en fonction des critères suivants, déclinés par ordre d'importance et pondérés d'un coefficient :

- Valeur et qualité technique : 40%
- Coût global : 40%
- Délais de livraison : 20%

**7. Retrait du dossier de consultation / Transmission des offres**

Le Dossier de Consultation sera à retirer sous forme électronique sur le profil d'acheteur de la SIMKO situé à l'adresse suivante : <http://simko973.e-marchespublics.com> .

Les soumissionnaires devront déposer leurs candidatures et leurs offres par voie électronique sur ce profil d'acheteur, par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée exception faite de la copie de sauvegarde.

**Il est à noter qu'il sera procédé à la re-matérialisation (impression sur papier) de l'offre du candidat retenu, afin d'en permettre la signature par le Pouvoir Adjudicateur.**

#### **8. Date limite de réception des offres**

**Le lundi 14 octobre 2019 à 12 heures.**

#### **9. Délai pendant lequel le soumissionnaire reste engagé par son offre**

Cent vingt (120) jours à compter de la date limite de réception des offres.

#### **10. Renseignements complémentaires :**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir en temps utile, une demande au pouvoir adjudicateur, *via* la plate-forme de dématérialisation mentionnée à l'article 7 du présent avis.

#### **11. Procédure de recours**

L'instance compétente pour les procédures de recours est le Tribunal de Grande Instance de Fort-de-France – 35, boulevard du Général de Gaulle – 97200 FORT-DE-FRANCE – Téléphone : 05 96 48 41 41 – Fax : 05 96 48 43 32.

Dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, en cas de manquement aux obligations de publicité ou de mise en concurrence, toute personne ayant intérêt à conclure le contrat peut demander au juge de prendre toute mesure tendant à ce qu'il soit ordonné à la personne morale responsable du manquement de se conformer à ses obligations.

#### **12. Organes de publication**

- BOAMP
- JAL France Guyane
- [www.simko.fr](http://www.simko.fr)

#### **13. Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion**

**Vendredi 13 septembre 2019**